

## **COMMUNIQUE**

Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement annonce l'ouverture de l'appel à projets 2019 pour soumettre les demandes de projets par les collectivités locales tunisiennes en partenariat avec leurs homologues françaises, dans le cadre de la coopération décentralisée tuniso-française pour l'année 2019.

La participation se fait par la soumission d'un projet porté conjointement par une collectivité locale tunisienne et son homologue française, mis en œuvre pendant une année, et financé en partie par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères Français.

Quatre thématiques sont proposées :

- 1) Gestion des services techniques des collectivités locales.
- 2) Aménagement du territoire.
- 3) Environnement et climat.
- 4) Citoyenneté.

Chaque collectivité locale tunisienne désirant présenter une proposition de projet commun avec son homologue française doit consulter les conditions de participation mentionnées à l'adresse électronique suivante :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee/appel-a-projets-franco-tunisien/>

et déposer le dossier de candidature comportant tous les documents énoncés dans les conditions de participation, avant le 29 mars 2019 (première date de dépôt) ou le 26 juin 2019 (deuxième date de dépôt), directement au bureau d'ordre central du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement ou l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, cité administratif, rue du développement, cité el khadra, 1003, Tunis.

Tout dossier de candidature parvenu après les délais susmentionnés ne sera pas accepté.